



Conditions de participation au jeu concours « La course » organisé par les radios RTN et RFJ en collaboration avec la Loterie Romande et PMUR

Le jeu concours gratuit « **La course** » est ouvert à toutes les personnes **dès 18 ans révolus** et domiciliées en Suisse Romande. La participation à ce jeu concours gratuit implique l'adhésion sans limite ni réserve aux présentes conditions de participation. Plusieurs participations par personne sont admises. Les collaborateurs de la Loterie Romande ne sont pas admis à participer.

Le jeu « La course » se déroule sur chacune des **2 radios romandes du groupe BNJ (RTN & RFJ)**, durant les 62 semaines promotionnelles suivantes :

- du **17 août au 18 décembre 2026** (semaines 34/2026 à 51/2026) ;
- du **4 janvier au 2 juillet 2027** (semaines 01/2027 à 26/2027) ;
- du **16 août au 17 décembre 2027** (semaines 33/2027 à 50/2027).

Durant les semaines promotionnelles, **RTN** et **RFJ** proposent du lundi au vendredi sur leurs antennes le jeu virtuel « La course », auquel les auditeurs peuvent accéder via une page dédiée sur les applications et sites Internet de RTN et RFJ. Pour y participer, les auditeurs choisissent un N° de cheval (de 1 à 10) puis lancent l'animation virtuelle (course). Si le numéro choisi par le participant remporte la course virtuelle, l'auditeur peut alors s'inscrire, via le formulaire en ligne, au tirage au sort hebdomadaire de la radio auprès de laquelle il a participé, permettant de remporter un crédit de jeu PMUR.

Au total, il y a **124 lots à gagner** (1 lot par semaine promotionnelle auprès de chaque radio participante) sous forme de crédits de jeu PMUR valables en ligne sur la plateforme de jeu www.jeux.loro.ch, **d'une valeur de CHF 50.-** chacun, soit une valeur totale maximale de CHF 6'200.- :

Radio / Dates	Lots	Nb de lots/semaine	Nb total de lots	Valeur unitaire des lots en CHF	Valeur totale des lots en CHF
RTN / Semaines 34 à 51/2026 ; 01 à 26/2027 et 33 à 50/2027	Crédit de jeu PMUR	1	62	50.-	3'100.-
RFJ / Semaines 34 à 51/2026 ; 01 à 26/2027 et 33 à 50/2027		1	62		3'100.-
Total des lots			124		6'200.-

Les gagnants seront prévenus par email directement par la radio auprès de laquelle ils auront participé, à l'adresse communiquée lors de leur inscription au tirage au sort. Il appartient aux participants de prendre les mesures nécessaires à la bonne réception et à la prise de connaissance de l'email éventuel de la radio. Les gagnants recevront leur crédit de jeu sous forme d'un code à saisir sur la plateforme de jeu Internet (www.jeux.loro.ch), dans le portefeuille de leur compte joueur actif et vérifié. En cas de problème d'enregistrement du crédit de jeu dans son compte joueur, le gagnant devra contacter le Service Desk de la Loterie Romande dans un délai maximal de 30 jours après réception du code. **Les joueurs disposent d'un délai de 30 jours** (30x24heures) **dès le versement du crédit de jeu sur leur compte joueur** (selon décompte HH :MM) **pour l'utiliser sur la plateforme de jeu en ligne.**

Les crédits de jeu ne pourront être ni convertis en espèces, ni échangés.

Pour le surplus, le Règlement Général des jeux de la Loterie Romande accessibles au travers de sa plateforme de jeu Internet s'applique.